

Lignes directrices sur les rapports de subvention

Pour obtenir un autre format, veuillez communiquer avec le Bureau de l'accessibilité du Manitoba à l'adresse MAF@gov.mb.ca ou composer le 204 945-7613 ou le 1 800 282-8069 (numéro sans frais), poste 7613.

Le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba octroie des subventions ponctuelles pour aider les organismes et les entreprises du Manitoba à supprimer les barrières, mieux connaître la [Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains](#) et ses règlements, appelées normes, dans le but d'encourager la conformité.

Les rapports finaux doivent être soumis dans les 90 jours suivant l'achèvement du projet ou avant la date limite indiquée dans l'accord de contribution du projet.

Le rapport final doit comprendre deux sections :

- un rapport narratif (voir ci-dessous);
- un rapport financier indiquant les revenus et les dépenses en fonction des montants de subvention indiqués dans l'accord de contribution. Il s'agit d'un document distinct que l'équipe du Fonds préparera et enverra à chaque bénéficiaire pour qu'il le remplisse.

Le paiement final sera versé seulement lorsque le rapport final et le formulaire de rapport financier du projet auront été examinés et approuvés par le gouvernement du Manitoba.

Feuille de présentation

Numéro de demande : [Il s'agit du numéro dans l'en-tête de l'accord de contribution]

Nom de l'organisme : [Nom de votre organisme]

Titre du projet : [Titre de votre projet]

Personne-ressource : [Personne-ressource principale pour le projet]

Objectif du projet : [Le ou les objectifs de subvention du Fonds qui sont visés par votre projet]

Date : [Date à laquelle vous soumettez le rapport final]

Sommaire

(Peut être utilisé par le gouvernement du Manitoba pour créer un dossier et communiquer des renseignements sur les résultats du Fonds pour l'accessibilité du Manitoba.)

Décrivez l'activité, l'événement, les outils ou les ressources approuvés. En quoi cette subvention a-t-elle été importante pour votre organisme en matière d'amélioration de l'accessibilité? Quels sont les résultats?

Rapport de projet

- 1) Comment ce projet a-t-il amélioré la sensibilisation ou la conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et ses normes, ou comment a-t-il supprimé les barrières à l'échange de renseignements et la communication?
- 2) Les produits livrables liés au rendement ont-ils été réalisés?
- 3) Comment avez-vous fait participer les Manitobains handicapés, travaillé avec eux, intégré leur expertise et collaboré avec d'autres organismes dans la réalisation de ce projet?
- 4) Comment avez-vous évalué les résultats du projet, notamment en intégrant des mesures quantifiables, p. ex. : nombre de participants ou diffusion de nouveaux outils?
- 5) Quels ont été les résultats du projet, p. ex. : nouvelles connaissances, politiques, pratiques?
- 6) Décrivez à qui a profité le projet. Combien de personnes y ont participé? Certains des bénéficiaires se heurtent-ils à des obstacles supplémentaires? Par exemple, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes racisées, certaines personnes en fonction de leur âge ou de leur région de résidence au Manitoba?
- 7) Avez-vous rencontré des difficultés pour mettre en œuvre ce projet ou avez-vous tiré des leçons que vous appliquerez à de futures initiatives pour améliorer l'accessibilité?
- 8) Décrivez les occasions que vous avez eues de promouvoir le projet et de mettre en commun les connaissances et les résultats. Quels médias avez-vous utilisés, p. ex. : un site Web, les médias sociaux, des réseaux organisationnels, des communications publiques?

Rapport financier

Remplir le formulaire de rapport financier du projet envoyé à chaque organisme sous forme de document distinct, à titre d'énoncé final des revenus et des dépenses liés au budget approuvé du projet.

Remarque : les organismes pourraient faire l'objet d'une vérification de projet.

Commentaires supplémentaires (facultatif)

1. Y a-t-il un témoignage que vous aimeriez raconter à propos des effets de votre projet sur votre organisme, sur les participants ou sur la communauté? Nous serions ravis de l'entendre!
2. Avez-vous des commentaires ou des conseils pour améliorer le processus de demande de subvention au Fonds pour l'accessibilité du Manitoba ou pour améliorer l'incidence du Fonds au cours des prochaines années?